RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LLUPIA Agenda 21 — ARCHIPEL DURABLE — PERPIGNAN MEDITERRANEE — *Ce village a des ailes*

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE de LLUPIA

L'an **deux mil vingt-deux, le treize avril**, à **18 h 30**, le Conseil Municipal de la commune **de LLUPIA, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Louis Amade, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Roger RIGALL**.

Nombre de membres :	
Afférents au conseil Municipal :	19
En exercice :	19
Qui ont pris part à la délibération :	19
Dont pouvoirs : 1	0
Date de la convocation :	06/04/2022
Date d'affichage :	15/04/2022

Étaient présents : M. Roger RIGALL, M. Noël GIRARD, Mme Carole VIDAL, M. Fabrice TIGNERES, Mme Geneviève MAURETTE, M. Gérard MAURAT, M. Roger BIER, M. Georges PAYROU, M. Jean-Jacques AUROY, M. Patrick LENGAGNE, Mme Hélène PUIGBO, Mme Nadège BEAUVIEUX, Mme Caroline MANCUSO, Mme Céline BONNET, Mme Emilie RAMOS, M. Jean-René CASALS, Mme Nathalie QUER, Mme Fabienne VIDAL, M. Denis DEPRADE

Étaient absents :

Procurations :

Secrétaire : Madame Céline BONNET

Délibération n° : 2022-04-13 - 21
OBJET : Affectation du résultat 2021

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif et du compte de gestion qui sont concordants.

Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget,
- pour le solde et selon le choix de l'assemblée délibérante, au compte de reports à nouveau créditeur R002 et/ou au compte d'affectation en réserve 1068.

Le résultat de la section d'investissement doit être repris à l'identique

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	124 205,95 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	541 696,04 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	138 243,54 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	73 651,15 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	5 867,71 €
En recettes pour un montant de :	31 693,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	236 624,20 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	236 624,20 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	378 722,99 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à la MAJORITÉ avec 15 voix pour et 4 voix contre (M. Jean-René CASALS, Mme Nathalie QUER, Mme Fabienne VIDAL, M. Denis DEPRADE) la délibération présentée.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de de Perpignan et publication par voie d'affichage le vendredi 15 avril 2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Monsieur Roger RIGALL

MAIRIE DE LLURIA
Pyrénées-Orientales